

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 AVRIL 2021 à 09 heures 30

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12 votants : 15

Présents	M. ABRY Francis MM. BELOT Pierre-Marie - FRANCOIS Christiane - JUGE Nathalie - LLOPIS Antoine, MM. CLAUDEL Claude – MORIS Florence - REBERT Mickaël MM. DELAVACQUERY Thierry - FLORIN Marie-Laure - MONNERET Matthieu – PETIT Valentin, conseillers municipaux.
Absent(s) excusé(s)	MM. ABRY Jean – MENESTRET Marc - MERGER David
Pouvoirs	M. ABRY Jean à M. BELOT Pierre-Marie M. MENESTRET Marc à M. ABRY Francis M. MERGER David à M. DELAVACQUERY Thierry
Secrétaire de séance	Mme FRANCOIS Christiane
Date convocation	30 mars 2021

Lecture du compte-rendu de la précédente assemblée et signature du registre.

1) Vote des 2 taxes (FB – FNB)

M. le Maire présente au conseil municipal les bases d'imposition des taxes locales dont une partie alimente les finances communales. Il rappelle que la taxe d'habitation est supprimée, et que l'Etat a décidé de reverser en compensation une partie de la taxe départementale aux communes.

Il faut également savoir que le budget des communes est alimenté par cette taxe, mais que les bases sont également prises en compte pour l'attribution des subventions d'Etat au travers de « l'effort fiscal ».

Reste donc à se prononcer sur les taux des 2 taxes restantes, le FB (Foncier Bâti), et le FNB (Foncier Non Bâti), dont les bases prévisionnelles pour 2021 sont les suivantes :

Taxes	Bases prévisionnelles 2021	Taux de référence	Produit de référence
FB (Foncier Bâti)	414 200	33.15%	137 307
FNB (Foncier Non-Bâti)	23 900	31.57%	7 545
Coefficient correcteur			-69 249
			75 603

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, vote les taux suivants pour l'exercice 2021 :

FB (Foncier Bâti) : 34.15 %

FNB (Foncier Non-Bâti) : 31.57 %

Le produit attendu est de 82508 €.

Vote : 15 pour.

2) Vote du Budget Primitif 2021

M. le Maire présente les budgets de la commune et du service assainissement pour l'année 2021 dont les balances suivent :

Budget COMMUNAL 2021 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	391 600	391 600
INVESTISSEMENT	1 082 300	1 082 300

Vote : 15 POUR

Budget ASSAINISSEMENT 2021 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	391 600	391 600
INVESTISSEMENT	1 082 300	1 082 300

Vote : 15 POUR

3) Convention RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

M. le Maire expose que le RASED est un dispositif complémentaire qui permet de renforcer l'encadrement des élèves dans les écoles et établissements d'enseignement situés dans des zones d'environnement social défavorisées et d'habitat dispersé, et de permettre de façon générale aux élèves en difficulté de bénéficier d'actions et de soutien individualisé.

Jusqu'à fin 2019, le Conseil Départemental de Haute-Saône a assuré le financement, la commune versait une petite participation pour l'achat de fournitures (7.56 € en 2019).

A compter de la rentrée 2021, une nouvelle organisation se met en place, et la participation de la commune au SIVU de rattachement s'élèvera à 1.80 € par an et par élève scolarisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, estime que cette aide est primordiale et décide :

- ✓ de renouveler sa convention avec le SIVU de Saulnot pour sa participation au RASED,
- ✓ d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces et à payer toutes les charges nécessaires au bon fonctionnement de ce dispositif. Vote : 15 POUR.